

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 1^{er} décembre 2011

Lieu : à 19 h. 30, en sa salle

Présidence : M. André BACH

Le Président, M. André BACH, remercie les conseillères et conseillers d'avoir répondu présents à cette dernière séance de l'année et salue chacune et chacun. Il salue également M. le Syndic et MM. les Municipaux.

L'**ordre du jour**, se présente comme suit :

1. Appel
2. Assermentation
3. Nomination d'un scrutateur suppléant
4. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire
5. Correspondance et communications
6. Préavis municipal N° 05/2011 concernant les plafonds d'endettement et de cautionnement
7. Préavis municipal N° 06/2011 concernant le projet de budget pour l'année 2012
8. Préavis municipal N° 07/2011 concernant la rémunération des autorités
9. Communications de la Municipalité
10. Propositions individuelles
11. Divers
12. Contre-appel

1. Appel

27 présents, 2 excusés, 1 absent.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président demande une modification de l'ordre du jour. Il désire inverser les points 7 et 8. En effet, le préavis N° 07/2011 « Rémunération des autorités » pourrait avoir des incidences sur le projet de budget et doit donc être traité avant le préavis N° 06/2011 « Projet de budget pour l'année 2012 ».

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

2. Assermentation

Le Président, M. André BACH, procède à l'assermentation de Mmes et M. :

- CHESAUX Marianne
- ECUYER Virginie
- REUTER Sébastien

3. Nomination d'un scrutateur suppléant

Suite à la nomination de M. Steve LE MARREC comme Municipal, un poste de scrutateur suppléant est à repourvoir.

- M. René ANSERMET, au nom du PLR (Parti libéral radical) propose M. Mario DA SILVA. M. Mario DA SILVA est accepté à l'unanimité.

4. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

- Mme Marianne CHESAUX remarque qu'il manque la page 3.

En effet, il a été constaté que dans quelques PV la page 3 n'a pas été imprimée. Cette page est remise aux conseillères et conseillers qui ne l'auraient pas.

- Mme Sonia RIHS regrette que le Conseil communal de Praz-Riond n'ait pas eu lieu. Elle demande si cette tradition va être maintenue ou bien annulée. D'autre part, elle demande si quelque chose est prévue pour l'accueil des nouvelles et nouveaux conseillères et conseillers.

Le Président répond que s'il n'y a pas de matière à débattre, il est difficile de maintenir cette tradition. Il est vrai que c'est une belle journée et que cela aurait été l'occasion de faire connaître ce site aux nouvelles et nouveaux conseillères et conseillers. Le Président regrette la très mauvaise communication concernant l'annulation de cette séance.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, dit que la Municipalité aurait pu trouver un préavis pour cette séance. Toutefois, il a été constaté ces dernières années que s'il n'y a pas de sujet important à traiter, certaines et certains conseillères et conseillers ont de la peine à prendre congé et le risque de ne pas avoir le quorum est grand. De plus, la Municipalité n'avait pas le sentiment qu'une date avait été fixée. Cependant, cette tradition pourra être maintenue s'il y a de la matière à traiter.

- M. Yvan PONNAZ, Syndic, demande une modification à la page 4, point 9 « Communication de la Municipalité », dernier alinéa qui devrait s'intituler comme suit :
« Ce groupe de travail devrait comprendre 3 membres de la Municipalité, 3 membres du Conseil communal et 2 membres du groupe pétitionnaire »

Ces modifications étant apportées, le procès-verbal est accepté, à l'**unanimité**, tel que présenté, avec remerciement à son auteur.

5. Correspondance et communications

Le Président a reçu une invitation à participer au Noël des aînés.

Le Président nous lit la lettre de M. François BONNY datée du 29.11.2011 et qui donne sa démission de Conseiller communal pour le 30.11.2011

6. Préavis municipal N° 05/2011 : Plafonds d'endettement et de cautionnement

M. Yvan PONNAZ, Syndic, fait remarquer que, dans ce préavis, il est mis en évidence pour la Municipalité et pour le Conseil communal, l'occasion de faire des projections à moyen terme. Cela va permettre de regarder vers le futur, de baliser la route sans toutefois remettre en question les investissements actuellement projetés et déjà engagés.

Le Président remercie M. le Syndic et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Pierrick ANSERMET lit le rapport qui recommande au Conseil communal de Lavey-Morcles d'accepter le préavis municipal N° 05/2011, concernant les plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2011-2016 tel que présenté.

Le Président remercie M. Pierrick ANSERMET et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 05/2011

- *vu le préavis municipal N° 05/2011 du 27 octobre 2011 concernant les plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2011 - 2016,*
- *où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- **de fixer, à l'unanimité,** le plafond d'endettement brut à Fr. 6'500'000.-- pour la durée de la législature 2011-2016,
- **de fixer** le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garantie à Fr. 600'000.-- pour la durée de la législature.

7. Préavis municipal N° 07/2011 concernant la rémunération des autorités

M. Yvan PONNAZ, Syndic, rappelle que dans le règlement du Conseil communal à l'article 18 alinéa 14, le Conseil doit délibérer sur la fixation des traitements du Syndic, des membres de la Municipalité, des indemnités du Président, du Secrétaire ainsi que de l'huissier. De plus, suite à l'amendement du Conseil communal lors du vote du budget 2011, le traitement global de la Municipalité a été augmenté de Fr. 10'000.-- mais sans fixer les modalités. Le contenu de ce préavis est assez clair sans avoir besoin de rentrer dans les détails.

Le Président remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

Mme Pascale HAUSWIRTH lit le rapport qui recommande au Conseil communal de Lavey-Morcles d'accepter le préavis municipal N° 07/2011 concernant la fixation des indemnités des autorités pour la législature 2011-2016 selon les conclusions amendées suivantes :

- **de fixer** le traitement du Syndic à Fr. 12'000.-- par année
- **de fixer** le traitement des Municipaux à Fr. 10'000.-- par année
- **de fixer** le montant du jeton de présence des Municipaux à Fr. 40.-- par séance
- **de fixer l'indemnité du Président du Conseil communal à Fr. 600.-- par année**
- **de fixer l'indemnité du Secrétaire du Conseil communal à Fr. 1'450.-- par année**
- **de fixer l'indemnité de l'Huissier du Conseil communal à Fr. 300.-- par année**
- **de fixer le montant du jeton de présence des Conseillers communaux à Fr. 25.-- par séance**
- **de fixer le montant du jeton de présence des membres des commissions à Fr. 25.-- par séance.**

Le Président remercie Mme Pascale HAUSWIRTH et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la votation du préavis avec l'amendement proposé par la Commission selon l'article 78 du Règlement communal

Vote du préavis municipal N° 07/2011

- *vu le préavis municipal N° 07/2011 du 27 octobre 2011 concernant la fixation des indemnités des autorités pour la législature 2011 - 2016,*
- *où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- **d'accepter, à l'unanimité,** le préavis N° 07/2011 concernant la fixation des indemnités des autorités pour la législature 2011- 2016, amendé comme suit :
- **de fixer** le traitement du Syndic à Fr. 12'000.-- par année
- **de fixer** le traitement des Municipaux à Fr. 10'000.-- par année
- **de fixer** le montant du jeton de présence des Municipaux à Fr. 40.-- par séance
- **de fixer** l'indemnité du Président du Conseil communal à Fr. 600.-- par année
- **de fixer** l'indemnité du Secrétaire du Conseil communal à Fr. 1'450.-- par année
- **de fixer** l'indemnité de l'Huissier du Conseil communal à Fr. 300.-- par année
- **de fixer** le montant du jeton de présence des Conseillers communaux à Fr. 25.-- par séance
- **de fixer** le montant du jeton de présence des membres des commissions à Fr. 25.-- par séance.

8. Préavis municipal N° 06/2011 concernant le projet de budget pour l'année 2012

M. Yvan PONNAZ, Syndic, souligne que ce budget se veut raisonnable et dans la ligne des exercices précédents. Cette sobriété est voulue et sera de bon aloi. Les points importants de ce budget ont fait l'objet de remarques qui sont annexées au préavis.

Le Président remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et passe la parole au rapporteur de la Commission de Gestion.

M. Pierrick ANSERMET lit le rapport qui propose au Conseil communal de Lavey-Morcles d'accepter le préavis municipal N°06/2011 concernant le projet de budget pour l'année 2012 tel que présenté.

Le Président remercie M. Pierrick ANSERMET et ouvre la discussion.

Page 1 – 10 Autorités – 10.3002 Traitement Bureau du Conseil Communal et
10.3003 Jetons présence Conseil Communal

- M. Yvan PONNAZ, Syndic, faisant suite à l'augmentation votée précédemment demande de porter le poste 10.3002 à Fr. 2'500.-- et le poste 10.3003 à Fr. 3'500.--.

Page 1 – 10 Autorités – 10.3102 Site Internet

- M. Claude ROUGE constate que le site Internet aurait besoin d'une bonne remise à jour.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe que le site pose effectivement quelques problèmes pour la mise à jour. Il semble que ce ne soit pas à la Commune de le faire, alors il faut revoir la structure et aussi développer l'autonomie du bureau communal.

- Mme Yvette ANSERMET constate que le montant pour le traitement des organistes a doublé. Pourquoi ?

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que les organistes sont engagés par la Commune. Toutefois il est très difficile d'en trouver et ceux qui ont été engagés sont plus chers.

- M. René ANSERMET informe que les traitements des organistes sont fixés par le Canton.

- Mme Camille PIGNAT demande ce que représente ce poste

M. Steve LE MARREC, Municipal, informe que suite à la réorganisation cantonale, nous ne pouvons plus bénéficier des interventions de la Police de Bex

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond qu'il s'agit de la nouvelle réforme de la Police cantonale qui est entrée en vigueur. Ce sont aux Communes de s'organiser seule ou ensemble avec d'autres Communes. Il y a aussi toute la répartition financière qui a été mise en place et nous devons passer à la caisse.

- Mme Marianne CHESAUX se demande si ce projet de réforme a bien été voté

M. Steve LE MARREC, Municipal, répond que cette nouvelle réforme va entrer en vigueur le 01.01.2012.

- Mme Marianne CHESAUX demande si les contacts avec St-Maurice ont abouti.

M. Steve LE MARREC répond par la négative

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 06/2011

- *vu le préavis municipal N° 06/2011 du 31 octobre 2011 concernant le projet de budget pour l'année 2012*
- *où le rapport de la Commission de gestion,*
- *considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

le Conseil Communal de Lavey-Morcles décide :

- **d'adopter, à l'unanimité,** le budget **amendé** de la Caisse communale pour l'année 2012 tel que présenté

9. Communications de la Municipalité

M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe qu'il n'y a pas de communications de la Municipalité étant donné la proximité avec le dernier conseil communal.

Toutefois, il informe que Mme Gaud a donné sa démission ayant trouvé un travail à la Commune d'Aigle, lieu de son domicile.

10. Propositions individuelles

Aucune proposition.

11. Divers

- Mme Trudy TANNER demande s'il est vrai que le tenancier de l'Auberge de Morcles aurait demandé à louer des appartements et que cela aurait été refusé.

M. Olivier CHESAUX, Municipal, répond que les autres appartements n'ont pas été remis à neuf et ne peuvent pas être loués.

- Mme Camille PIGNAT constate que la boulangerie a fermé ses portes. Elle demande si la Municipalité s'est approchée du tenancier. La Commune n'a déjà plus de bureau de poste et maintenant la boulangerie ferme.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que la Municipalité n'a été informée de la fermeture de la boulangerie qu'une fois le fait accompli. La Municipalité n'a pas les moyens d'intervenir dans le domaine privé. Il rappelle qu'à l'époque, la Municipalité était intervenue pour éviter la fermeture du magasin d'alimentation mais malheureusement sans succès. Aujourd'hui un nouveau magasin est ouvert.

M. René ANSERMET constate que pour éviter la fermeture, il faut que les habitants de Lavey jouent le jeu envers les commerçants de notre Commune.

- M. Carlos BAUVERD demande si la Commune pourrait faire un effort pour entretenir les chemins de Morcles comme par exemple la Tzaraire, où il y aurait quelques marches à refaire

M. Olivier CHESAUX, Municipal, répond que cela va être fait l'année prochaine.

Le Président remercie la présence du public et des membres de la Presse.

Il souhaite de bonnes et belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous ainsi qu'à leur famille.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, s'associe aux vœux du Président et invite tout le monde à partager un petit apéritif.

12. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président clôt la séance à 20 h 30

Adopté en séance ordinaire du 28 juin 2012

Le Président :

La Secrétaire :

André Bach

Monique Balet